



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mardi 11 juillet 2023**

N°23-49

OBJET : Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes Animales et Végétales sur le territoire de la Martinique – Adoption du plan de financement modifié sur 2 ans et 4 mois

2

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 juillet, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 3 mars et du 5 avril 2023

Finances

2. DM1 : Modification de l'affectation des résultats du Budget annexe CFME

3. Modification des plans de financement

Ressources Humaines

4. Télétravail (rapport déjà passé en CT en 2022)

5. Modification de l'organigramme (service EEE)

6. Horaires Vacances

7. Information sur le rapport social unique de 2021

Administration Générale

8. Liste des marchés 2022

9. Mise en mission d'élus 2022

Directions

10. Animation : Subvention à l'Association des Amis du PNRM -

11. Développement local : Convention APVRCEEM pour la valorisation du Café -

12. Grand projet Nord : Subvention pour l'étude sur le Balisier -

13. Biodiversité : Convention avec Caribbean Cetacean Society

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) –
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) -)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme M-A. RAVIN à Mme N. ACCUS ADAINE - Mr F. ISMAIN à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr J-C. ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -
→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr B. BABIN (Belfontaine) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à Mr J-L. GUIZONNE (Grand Rivière) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) – Mr E. JULTAT à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) –

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA – L. BEAULIEU - C. EMMANUEL - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL –
→ **Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr J. DOMERGUE (François) -Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) ; Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX 5Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Assistaient à la Réunion

Madame S. HOCHÉ-BALUSTRE, Directrice Générale Adjointe des Services opérationnels du PNRM et les Collaborateurs du PNRM.

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-38 en date du 5 avril 2023 portant adoption du plan de financement sur 4 ans de la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes Animales et Végétales
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant que la Martinique bénéficie d'une diversité biologique remarquable mais menacée par de multiples facteurs dont les espèces exotiques envahissantes (EEE). Les EEE constituent en effet une menace pour la biodiversité mondiale (3^{ème} cause selon l'IUCN), menace amplifiée dans les milieux insulaires. La lutte contre les EEE constitue donc une priorité nationale, et s'intègre à plusieurs plans d'actions prévoyant aussi bien le suivi des invasions que les mesures de préservation (prévention, information, actions d'élimination ou de régulation).

Considérant que néanmoins, compte tenu des enjeux de préservation de la biodiversité du territoire martiniquais et, durant ces dernières années, de la détection de nouvelles espèces, de l'amélioration des connaissances sur ces phénomènes d'invasion, des retours d'expérience d'autres territoires, la mise en œuvre de cette lutte contre les EEE animales et végétales nécessite des moyens humains opérationnels sur l'ensemble du territoire.

Considérant que face au constat de la menace augmentant et du manque de moyens humains sur le territoire, le PNRM a mis en œuvre en 2021, pendant 2 ans, deux Ateliers Chantiers Insertion sur les espèces exotiques envahissantes animales et végétales, intégrant la formation d'agents sur la biodiversité, la problématique de la lutte contre les EEE, la réglementation, les techniques de lutte, les techniques de communication pour sensibiliser le grand public à leurs actions, ...

Considérant que ces deux ACI étant terminés depuis le 31 décembre 2022, le PNRM a mis en place une brigade pérenne d'intervention sur les EEE, composée de 12 agents. Cette brigade d'intervention a pour rôle de réaliser des interventions d'éradication ou de régulation d'EEE animales et végétales sur le territoire martiniquais.

Considérant que le plan de financement ci-après, présenté en séance du Comité Syndical du 05 avril 2023 doit être modifié pour introduire les dossiers de demandes de financement :

Opération : lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes Animales et Végétales				
Financeurs	Années (€)			
	2023	2024	2025	2026
Etat (Fond vert)	253 434,00	442 000,00	442 000,00	442 000,00
CTM-CCT	44 500,00	44 500,00	44 500,00	44 500,00
Etat (PNA iguane)	34 303,00			
ODE	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
ONF	75 000,00			
Conservatoire botanique	97 863,00			
Total	541 100,00	522 000,00	522 000,00	522 000,00

Un nouveau plan de financement sur 2 ans et 4 mois (1er janvier 2023 au 30 avril 2025) pour la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes Animales et Végétales est proposé d'un montant total de 1 071 833,00 €.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement modifié pour cette opération.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Adopte le nouveau plan de financement de l'opération « lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes Animales et Végétales » sur 2 ans et 4 mois présenté dans le tableau ci-après :

Plan de financement (€) du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2025 de l'opération « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes Animales et Végétales »				
RECETTES	2023	2024	2025	TOTAL
État (Fonds vert)	294 667,00	442 000,00	147 333,00	884 000,00
CTM CCT	44 500,00	44 500,00	14 833,00	103 833,00
ODE	36 000,00	36 000,00	12 000,00	84 000,00
État (PNA iguanes)	34 303,00			
ONF	75 000,00			
Participants	56 630,00			
TOTAUX	541 100,00	522 500,00	174 166,00	1 071 833,00

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants du Syndicat Mixte du PNRM.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mardi 11 juillet 2023

Le Président,

Félix ISMAIN



